

REPUBLIQUE DU DAHOMEY
-
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
-
GRANDE CHANCELLERIE
DE L'ORDRE NATIONAL
-

- DECRET DU PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE -
ANNEE 1968 - N° 88 /PR.CH.

Décret portant Nominations et Promotions, à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre du Mérite Agricole -

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
Grand Maître de l'Ordre National,

- VU la Proclamation du 17 Décembre 1967 ;
VU le Décret n° 22/PR du 30 Janvier 1968, portant formation du Gouvernement Provisoire ;
VU la Loi n° 62-43 du 31 Décembre 1962 portant création de l'Ordre du Mérite Agricole ;
VU le Décret n° 124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
.. le Décret n° 125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
SUR la proposition du Ministre du Développement Rural et de la Coopération et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National ;

Le Conseil des Ministres entendu,

D E C R E T E :

Article 1er.- A l'occasion de l'Inauguration de l'Usine d'Egrenage de coton de Parakou, les Personnalités ci-après de l'Assistance Technique Française sont nommées et promues à titre exceptionnel et étranger, dans l'Ordre du Mérite Agricole pour prendre rang du 27 Février 1968 -

a/ Au Grade d'Officier (Médaille d'Argent)

Mr THEVIN Claude Maurice, Expérimentateur Polyvalent à l'I.R.T.C.

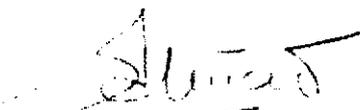
b/ Au Grade de Chevalier (Médaille de Bronze)

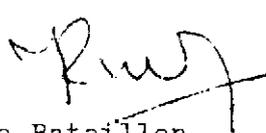
Mr MOREL Jacques, Agent de la C.F.D.T. - Chef de l'Action du Développement Agricole du Borgou.

Article 2.- Le présent décret sera publié au Journal Officiel de la République du Dahomey -

Fait à COTONOU, le 14 MARS 1968

Par le Président de la République
Le Chef du Gouvernement Provisoire

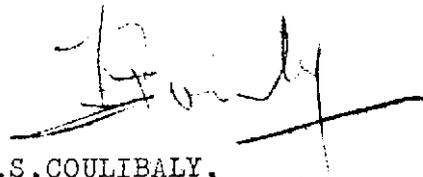

Lieutenant-Colonel Alphonse ALLEY.


Chef de Bataillon
Maurice KOUANDETE

Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

AMPLIATIONS :

PR.....	4	GDE CHANCELLERIE..	15
MINISTERES..	11	GP.....	4
SGG.....	4	CMR.....	4
CS.....	6	IAA.....	2
INTERESSES..	2	DGAJL.....	2
JORD.....			1


M.S.COULIBALY.